

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Contopp - Plastolan 20

Date de révision: 19.02.2024

Code du produit: 35.410.100

Page 1 de 6

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Contopp - Plastolan 20

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Préparations pour construction et bâtiment nulle part appelées autrement.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: KNOPP GmbH

Rue: Adolf - Oesterheld - Straße 1

Lieu: D-97337 DETTELBACH

Boîte postale: 1180

D-97337 DETTELBACH

Téléphone: +49(0)932491990

Téléfax: +49(0)9324919966

E-mail: info@knopp-chemie.com

Interlocuteur: Wolfgang Schnabel

Internet: www.knopp-chemie.com

Information supplémentaire

N° de l'article: 20.425. *

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

STYRENE/BUTADIENE COPOLYMER *

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Laver abondamment à l'eau/?.

Ne pas nettoyer avec: Solvants/Diluant.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Appeler immédiatement un médecin.

Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool. Dioxyde de carbone. Poudre. Brouillard d'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Contopp - Plastolan 20

Date de révision: 19.02.2024

Code du produit: 35.410.100

Page 2 de 6

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

température de stockage: ____ °C

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

L'accès ne doit être permis qu'au personnel autorisé.

Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié:

En cas de contact prolongé ou répété avec la peau : ____

période de latence: ____

Voir les informations fournies par le fabricant.

Remplacer en cas d'usure.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Contopp - Plastolan 20

Date de révision: 19.02.2024

Code du produit: 35.410.100

Page 3 de 6

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

non applicable

Protection respiratoire

non applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide	
Couleur:	blanc	
Odeur:	caractéristique	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	8,0	
Modification d'état		
Point de fusion/point de congélation:	0 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C	
Point d'éclair:	DIN 53213	
Inflammabilité		
solide:	non applicable	
Dangers d'explosion		
négligeable		
Limite inférieure d'explosivité:		
Limite supérieure d'explosivité:		
Température d'auto-inflammation:	non applicable	
Température d'inflammation spontanée		
solide:	négligeable	
gaz:	négligeable	
Propriétés comburantes		
Non comburant.		
Densité (à 20 °C):	1,02 g/cm³	DIN 53217
Densité apparente:	non applicable	
Hydrosolubilité:	complètement miscible	
Durée d'écoulement: (à 23 °C)	10 - 15	4 DIN 53211
Épreuve de séparation du solvant:	<3 % (ADR/RID)	

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses lors de la manipulation et de stockage.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si stocké et manipulé correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques avec: Agents oxydants. Acide fort, bases fortes

10.4. Conditions à éviter

En cas d'échauffement: Décomposition thermique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone. Oxydes nitriques (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Contopp - Plastolan 20

Date de révision: 19.02.2024

Code du produit: 35.410.100

Page 4 de 6

Toxicité aiguë, par voie orale

DL50: > 2000 mg/kg

OCDE 401

espèce: Rat.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur l'oeil: non irritant.

espèce: Lapin.

Méthode: OCDE 405

Effets sensibilisants

espèce: Cochon d'Inde.

Méthode: OECD 406.

Évaluation: non sensibilisant.

Observations relatives à la classification

En cas de contact avec les yeux:

Irritant pour les yeux. (reversible.)

Observation diverses

Test d'Ames négatif.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

La préparation n'est pas classée dangereuse dans le sens de la Directive 1999/45/EC.

Les indications se rapportent à la matière active technique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

EC50:

Temps d'exposition: 48 h

espèce: Pseudomonas putida

> 10000 mg/kg

EC50:

Temps d'exposition: 48 h

espèce: Daphnia magna

> 200 mg/l

CL50:

Temps d'exposition: 96 h

espèce: Danio rerio

> 1000 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

> 70 %

OECD 302B / ISO 9888 / CEE 88/302 annexe V, C.9

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les indications relatives à l'écologie se rapportent à la matière active.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Contopp - Plastolan 20

Date de révision: 19.02.2024

Code du produit: 35.410.100

Page 5 de 6

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport maritime)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: -

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: -

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: -

14.4. Groupe d'emballage: -

Autres informations utiles (Transport aérien)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Législation nationale

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

N° de l'article:

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Contopp - Plastolan 20

Date de révision: 19.02.2024

Code du produit: 35.410.100

Page 6 de 6

objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)